



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire

**Un site internet pour géolocaliser
les points de vente directe
de produits alimentaires dans la Loire**
www.delicesdu42.fr



Pour tout renseignement :

CMA de la Loire – Emmanuelle QUIBLIER – emmanuelle.quiblier@cma-loire.fr

ALIMENTAIRE FORMATION ETIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Loire

Mise à jour : 06/11/2017

Objectifs

- Répondre à l'obligation d'information du consommateur, conformément au Règlement INCO (CE) N°1169/2011.
- Respecter la réglementation en matière d'étiquetage des produits alimentaires.
- Identifier les situations à risque liées aux allergies alimentaires.
- Comprendre la déclaration nutritionnelle.

Contenu de la formation

Un programme adapté à vos besoins avec 1 journée de formation collective (7 heures) :

- Produits préemballés / non préemballés.
- Mentions obligatoires d'étiquetage.
- Situations à risque liées aux allergies alimentaires – indication des allergènes.
- Déclaration nutritionnelle pour les produits préemballés – calcul des valeurs nutritionnelles.
- Allégations.
- Règles spécifiques d'affichage et/ou d'étiquetage pour certains produits.

→ Sur le même thème (Consultez-nous !) :

Formation «hygiène et sécurité alimentaire».
Pré-diagnostic hygiène et sécurité alimentaire.

Les +

- Formation adaptée aux entreprises artisanales de l'alimentation : exemples pratiques et concrets.
- Documents remis : support et outil de calcul des valeurs nutritionnelles.

* POUR QUI ?

Artisans, conjoints associés, conjoints collaborateurs, salariés.

* OU ?

CFPPA de Montbrison /
Précieux (lycée agricole)
à Précieux.

* QUAND ?

lundi 5 février 2018

lundi 11 juin 2018

lundi 12 novembre 2018

Horaires :

8h45-12h00 / 13h00-17h15

RENSEIGNEMENTS :

CMA de la Loire

Rue de l'Artisanat et du Concept
BP724

42951 ST ETIENNE CEDEX 9

Tél. : 04 77 92 38 00

Contact : Valérie Messana ou

Emmanuelle Quiblier

valerie.messana@cma-loire.fr

emmanuelle.quiblier@cma-loire.fr

SERVICE COMPETENCES & EMPLOI

CONDITIONS GENERALES

DE VENTE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire - CMA42 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA42.

La CMA42 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription.

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription et du règlement par tous moyens. Un chèque de caution peut-être sollicité pour certaines formations (formations techniques ou diplômantes).

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes.

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 - 1 - La CMA42 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

5 - 2 - En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA42 devra en être informée au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution.

6 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Les coûts de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription. La CMA42 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.

Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire.

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût.

7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 - 1 - Rétractation ou désistement

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 10 jours calendaires et le jour même de la formation :

* sans contact de la part du stagiaire : Le coût intégral de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.

Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le premier report ne sera pas facturé. Une somme de 50 € sera demandée pour frais de dossier à partir du deuxième report. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

7 - 2 - Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire.

En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA42 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

8 - PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due.

Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.

Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

9 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire.

La CMA42 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA42 ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil et/ou d'impératifs pédagogiques. La CMA42 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

10 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Lyon.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire

BULLETIN D'INSCRIPTION ETIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire

Entreprise

Nom : Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Activité :

Tél : Mail :

Siret : APE :

Le stagiaire

Nom : Prénom :

Né le : Tél :

Statut dans l'entreprise :

- Chef d'entreprise ou gérant non salarié conjoint collaborateur ou associé salarié
 Dirigeant de SAS attestant sur l'honneur de la non prise en charge de la formation par un OPCA
 Autoentrepreneur (fournir attestation RSI de versement auto-entrepreneur-contribution FAF)
 Autre:.....

Diplôme général:.....

Diplôme professionnel:.....

Dates proposées (merci de cocher la date souhaitée):

Lundi 5 février 2018

Lundi 11 juin 2018

Lundi 12 novembre 2018

Signature:

Tarif : 240 €

Avant prise en charge FAFCEA

La CMA de la Loire prépare l'ensemble des documents
pour votre demande de financement.

En cas d'annulation de votre part moins de 10 jours avant le début du stage, le
règlement effectué sera conservé par la CMA de la Loire

**RETOUR BULLETIN
ET RÈGLEMENT À :**

**CMA de la Loire
Rue de l'Artisanat et du Concept
BP 724
42951 SAINT ETIENNE CEDEX 9**